



Conditions et procédures à mettre en place pour l'organisation des rallyes et course de côtes dans le cadre de la crise COVID-19

1 Introduction

Ce document a pour but de définir des mesures devant être mises en place pour permettre l'organisation de compétitions automobiles sur route fermée à la circulation. Ce protocole est un complément des protocoles établis pour l'organisation d'évènement sportif.

Les organisateurs établiront un protocole détaillant l'implémentation pratique des principes établis dans ce document pour l'organisation de leur épreuve. Celui-ci devra être validé par les autorités communales compétentes après consultation d'un virologue et en accord avec le(s) ministre(s) compétent(s). Ce protocole devra être fourni aux autorités locales.

Chaque organisateur évaluera le risque sanitaire en utilisant le COVID Event Risk Model.

L'organisation de rallyes et course de côtes avec un contrôle du nombre de spectateurs vise à satisfaire les exigences du Conseil National de Sécurité pour que ces activités puissent ne pas être assimilées à des évènements de masse.

L'objectif de ce protocole est de maintenir et organiser les rallyes et courses de cotes en ne rendant l'évènement accessible qu'à un nombre limité et contrôlé de spectateurs, aux participants, professionnels et bénévoles strictement nécessaires au déroulement des activités.

Cette note de synthèse reprend les différentes propositions de la fédération, des promoteurs et organisateurs d'évènements.

Cette proposition est une base de travail adaptable en fonction de la situation au moment de l'évènement. Il est bien entendu que les mesures pourront être différentes en fonction des évolutions.

Ce protocole sera complété par les recommandations de la FIA¹.

Il est important de prendre en compte que les rallyes et courses de côte se déroulent sur un territoire étendu permettant de garantir les mesures de distanciation sociale.

2 Généralités

2.1 Définitions

2.1.1 Parcours de liaison :

Parties de l'itinéraire du rallye qui ne sont pas utilisées pour les épreuves spéciales. Sur le parcours de liaison, les participants sont astreints à respecter le code de la route et limitation de vitesse comme tout usager de la voie publique.

¹ Fédération Internationale de l'Automobile



2.1.2 Epreuve Spéciale :

Epreuve de vitesse chronométrée sur route fermée à la circulation publique et réservée pour le rallye. Les participants s'élancent de minute en minute.

2.1.3 Parc d'assistance :

Zone établie pour la maintenance des voitures participant au rallye. Chaque équipage a son emplacement défini. Le temps d'assistance prévu est limité à 30min. et en fin de journée à 45min. maximum. Les voitures ont accès à la zone d'assistance une par une et minute par minute.

2.1.4 Quartier Général :

Infrastructure dédiée à la gestion de la course.

Il comprendra :

- La Direction de course
- Bureau de calcul
- Bureau du Collège des Commissaires Sportifs
- Salle de Presse
- PCI , Poste de Commandement Intégré (discipline 1 secours, disc. 2 médicaux, disc. 3 police)

2.1.5 Zone de ravitaillement

Zone sécurisée dédiée au ravitaillement en carburant des véhicules des participants.

2.1.6 COVID Officer

Le COVID Officer sera responsable de la mise en place et du respect des mesures prévues par ce protocole. Un COVID Officer sera désigné pour le rallye.

2.1.7 COVID Coordinator

Le COVID Coordinator sera responsable de la mise en place et du respect des mesures prévues par ce protocole dans son entité. (TEAM, Zone de Spectateur, groupe d'officiel, ...)

3 Mesures visant à limiter le risque de transmission du COVID-19.

3.1 Parcours de Liaisons

Le parcours de liaisons prévu pour rejoindre les parcours des épreuves spéciales se déroule sur la voie publique. Les participants sont considérés comme des usagers de la voie publique et sont soumis à la même réglementation et au respect du code de la route.

Les personnes présentes en bord de route ne seront pas considérées comme des spectateurs du rallye.

3.2 Epreuves Spéciales

Les épreuves spéciales seront accessibles aux conditions définies ci-après pour les personnes suivantes :

3.2.1 Spectateurs

Chaque épreuve spéciale pourra comporter des « zones spectateurs » permettant d'accueillir du public. Le nombre maximum de zone sera défini suivant la longueur de la spéciale. Les « zones Spectateurs » devront être réparties sur l'itinéraire. L'accès aux « zones de spectateurs » devra être établi en évitant tout contact avec les spectateurs d'une autre zone.



| Longueur | Nombre maximum de zones spectateurs |
|----------|-------------------------------------|
| < 5 km | 2 |
| 5-10 km | 4 |
| 10-15 km | 5 |
| 15-20 km | 6 |
| >20 km | 7 |

Ces zones balisées devront être établies conformément à l'OOP 25. Le nombre de spectateurs par zone sera limité à 400 spectateurs. Si une surface de 6 m² par spectateur ne peut être garantie, une limite inférieure sera fixée.

Conditions imposées aux spectateurs :

- Obligation du respect des gestes de distanciation sociales,
- Port du masque obligatoire dans la zone d'isolation,
- Enregistrement préalable et achat en ligne avec obligation d'accepter la collecte de données pour le E-tracing,
- Un spectateur pourra acheter un seul accès à une seule zone spectateur par jour,
- Prise de température au point d'accès,
- Consommation de boisson alcoolisée interdite,
- Le catering pourra se faire dans le respect des règles établies par le CNS. La vente de boisson alcoolisée sera interdite.

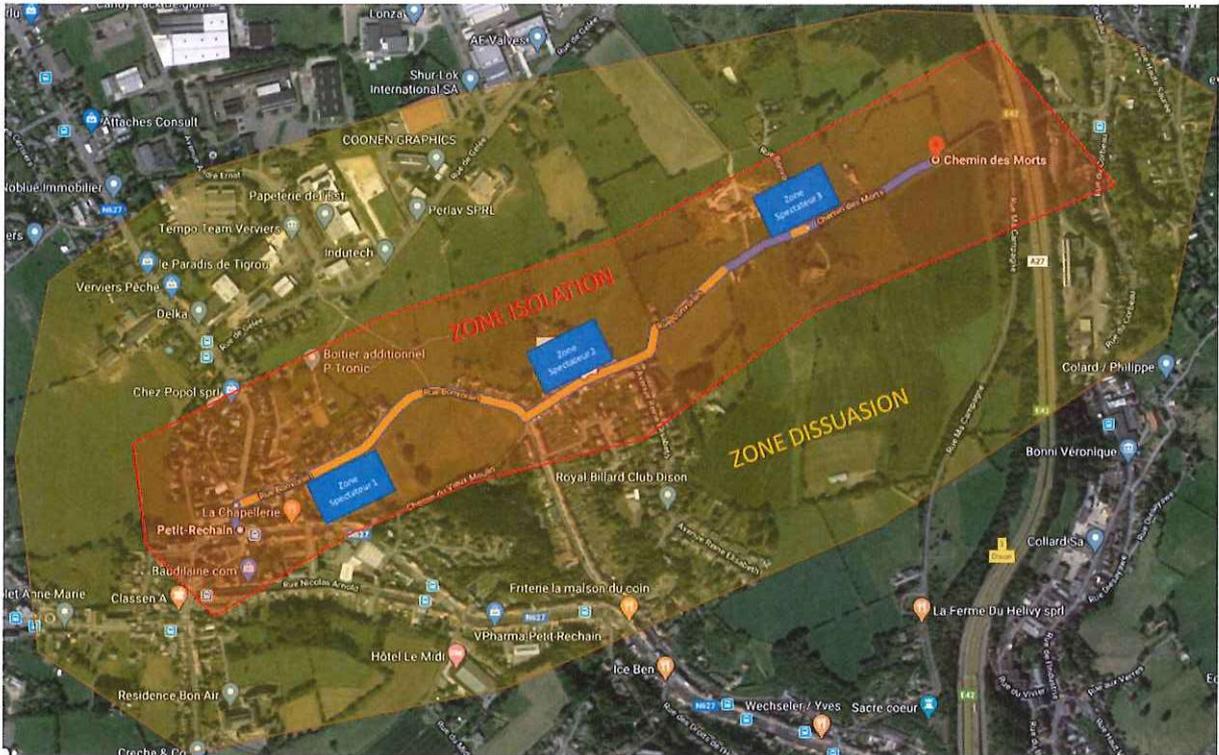
Une signalétique sera installée afin de rappeler les gestes barrières.

Les zones d'arrivées et de départ ne seront pas accessibles au public et personnel d'assistance.

Une zone de dissuasion sera établie autour de chaque Etape Spéciale. L'accès dans celle-ci pourra faire l'objet d'un contrôle de police afin d'en vérifier le motif.

Une zone d'isolation sera établie. Dans cette zone, les personnes devront être en possession d'un titre d'accès délivré par l'organisateur. (participant, riverain, spectateur, officiels)

Un plan des zones spectateurs, de la zone d'isolation et de la zone de dissuasion reprenant les parkings, les chemins d'accès et sens de circulation sera établi pour chaque étape spéciale fera partie du protocole spécifique de chaque événement.



3.2.2 Commissaires de sécurité et officiels

Le nombre d'officiels encadrant sera limité au strict minimum permettant de garantir le déroulement de l'activité en sécurité.

- Les postes techniques seront composés de 4 personnes maximum
- Les postes de commissaires sont limités à 2 personnes
- Le nombre de stewards sera en fonction de la taille de la zone spectateurs.

Conditions imposées aux commissaires et officiels :

- Obligation du respect des gestes de distanciation sociale,
- Port du masque obligatoire,
- Enregistrement préalable avec obligation d'accepter la collecte de donnée pour le E-tracing,
- Prise de température avant l'accès au poste,

Une homologation de la conformité du plan de sécurité est effectuée par l'homologateur du RACB accompagné par un délégué de l'assurance. Le contrôle de la mise en place de mesure se fera par le COVID Officers ou un de ces délégués.

3.3 Accès au Parc d'Assistance.

Le parc d'assistance ne sera pas ouvert aux spectateurs. Une signalétique devra être installée interdisant l'accès aux personnes non-accréditées.

Un contrôle des accréditations permettant le comptage sera mis en place.

Le parc d'assistance sera accessible aux conditions définies ci-après pour les personnes suivantes :



- Participant : pilote et copilote + membres de l'équipe technique du véhicule. (Max 6)²
- Les officiels qui sont autorisés à l'accès dans cette zone
- Les riverains pour se rendre à leurs domiciles
- Le personnel des D1-D2-D3 ayant une mission ou une intervention
- Les services techniques communs (fourniture de pneumatique, ...)

Un gardiennage garantira le contrôle d'accès se fera 24h/24h.

L'ensemble de ces groupes optimisera son personnel afin de limiter le nombre de personnes au strict minimum permettant de garantir le déroulement de l'activité en sécurité.

3.3.1 Conditions générales

- Obligation du respect des gestes de distanciation sociales,
- Port du masque obligatoire en permanence,
- Enregistrement préalable avec obligation d'accepter la collecte de donnée pour le E-tracing,
- Prise de température au point d'accès,
- Un horaire d'accès au site sera établi afin d'éviter tout regroupement.
- Consommation de boisson alcoolisée interdite,
- Le catering pourra se faire dans le respect des règles établies par le CNS. La vente de boisson alcoolisée sera interdite.
- Les différentes bulles (Team, groupe d'officiel, ...) devront désigner un COVID Coordinator. Il devra garder un listing complet de son effectif.
- Toutes les personnes accréditées présentes dans le Parc d'Assistance devront s'engager à respecter l'ensemble des mesures spécifiques mises en place. Une charte sera établie et devra être signée par tous.
- Des espaces individuels de zone de service seront établis individuellement par voiture afin de garantir une distance minimum entre les véhicules
- Un sens de circulation sera établi dans le parc d'assistance et dans les bâtiments.
- Des solutions hydroalcooliques seront mises à disposition dans toutes les zones de service.
- Des instructions rappelant des précautions à prendre seront affichées aux accès du Parc d'Assistance
- Les espaces utilisés pour la prise des repas devront être dans le respect des distances sociales et normes Horeca en vigueur et réservés aux seuls membres de la bulle. Les lunch packets devront être privilégiés.

3.3.2 Participants, conditions particulières.

Une voiture est considérée comme un «cluster», une bulle. Un maximum de 4 membres du team³ sera autorisé par véhicule en plus du pilote et copilote. Les bulles des différents participants ne pourront pas avoir de contact entre eux. Pour les équipes engageant plusieurs véhicules et partageant les équipe technique les bulles des différents véhicules seront fusionnées. Dans ce cas spécifique, les membres du team seront limités à 3 par véhicule.

Seules seront autorisées les personnes ayant une fonction nécessaire et indispensable. Les accompagnants ou relations non indispensables ne pourront être repris dans la bulle et n'auront en aucun cas, accès au Parc d'Assistance.

² Ce nombre pourra être adapté à la réglementation de la FIA si la compétition fait partie d'un championnat de la FIA.

³ Ce nombre pourra être adapté à la réglementation de la FIA si la compétition fait partie d'un championnat de la FIA.



3.4 Quartier Général (QG) :

Le QG devra être situé dans le parc d'assistance. Les principes généraux de celui-ci seront d'application.

Un contrôle des accréditations permettant le comptage sera mis en place.

Le QG ne sera accessible qu'aux personnes suivantes :

- Membres d'équipage convoqués accompagnés d'un Chargé des Relations avec les Concurrents
- Officiels
- Equipes d'organisations,
- Membres du bureau de calcul
- Equipes médicales,
- Service Incendie
- Service de Police
- Représentant d'un concurrent si accompagné d'un officiel
- Presse,
- Production TV,
- Autorités locales.

L'ensemble de ces groupes optimisera son personnel afin de limiter le nombre de personnes au strict minimum permettant de garantir le déroulement de l'activité en sécurité.

- Obligation du respect des gestes de distanciation sociale,
- Port du masque obligatoire en permanence,
- Enregistrement préalable avec obligation d'accepter la collecte de donnée pour le E-tracing,
- Prise de température au point d'accès,
- Des solutions hydroalcooliques seront mises à disposition dans tous les locaux utilisés.
- Des instructions rappelant des précautions à prendre seront affichées aux accès du QG et au accès des locaux attribués.
- Un sens de circulation sera établi dans le bâtiment
- Le QG sera découpé en zones, les accréditations seront données par zone. Chaque zone aura son local attribué permettant les distances sociales.
- Des poubelles pour les déchets de classe B2 seront prévus dans chaque local et à la sortie du bâtiment.
- Les repas sous forme de lunch-packets seront privilégiés.

Les zones suivantes seront créées :

- Direction de course : (directeur de course, un assistant, operateur radio sécurité, médecin-chef, délégué team messaging, délégué Tracking).
- Bureau de Calcul : (responsable Calcul, deux assistants, trois vérificateurs)
- Bureau du Collège des commissaires sportifs :
- Presse (le délégué Presse, les personnes accréditées par la presse et les média selon un listing et les accréditations en ligne)
- Poste de Commandement Intégré: (un ou deux délégués de chaque discipline)

3.5 Zone de ravitaillement

Une zone destinée au ravitaillement en carburant sera prévue.



Seul le personnel nécessaire au ravitaillement et une équipe d'intervention incendie auront accès à cette zone. Les voitures y ont accès au fur et à mesure de leurs sorties du Parc d'Assistance. Cette zone n'est accessible qu'aux voitures utilisant des systèmes de ravitaillement sécurisés spécifiques pour la compétition. Les autres voitures doivent se rendre à la station-service désignée par l'organisateur et signalée dans le Road-book du parcours. Elle est accessible à tous les utilisateurs.

Les équipes effectuant le ravitaillement devront limiter leur contact avec l'équipage. Ils devront porter un masque ou un cagoule conforme à l'appendix L de la FIA. L'équipage devra porter un masque.

4 Activités sportives

4.1 Initial Scrutineering :

- Les règles générales applicables au parc d'assistance seront d'application.
- L'accès au contrôle technique se fera sur convocation.
- La déclaration des équipements de sécurité se fera via une plateforme informatique.
- Le port du masque sera obligatoire pour les contrôleurs et le personnel du team.
- Le personnel du team sera limité à deux personnes.
- Les équipements de sécurité des membres de l'équipage devront être à bord.
- L'installation du système de géolocalisation se fera par le personnel du team présent. Les instructions de préparation d'installation sera envoyé par mail aux concurrents.

4.2 Contrôle administratif :

Le RACB Sport contrôlera les licences belges préalablement sur bases des listes envoyées par mail.

Les Licences émanant d'une autre ASN devront parvenir sous format électronique recto-verso au RACB (cb.sport@racb.com) au plus tard à la date de clôture des engagements.

4.3 Communications et publications résultats et autres documents:

La transmission des résultats, documents et convocations se fera par messagerie ou mail avec accusé de réception.

Les documents et les classements seront affichés sur le site web de l'épreuve et sur le TOAV (Tableau officiel d'affichage virtuel)

4.4 Podium d'arrivée:

Les règles générales applicables au parc d'assistance seront d'application.

Pas de rassemblement autorisé sur le podium. Une zone limitée pour des photographes accrédités sera aménagée à une distance suffisante du pied du podium.

4.5 Final Scrutineering :

Les règles générales applicables au parc d'assistance seront d'application.

Un endroit spécifique sera désigné.

Le contrôle final se déroulera dans un garage dont l'accès sera interdit à toute personne non accréditée. Accès limité à 2 membres de l'assistance et aux officiels nécessaires à ces contrôles.



4.6 Conférence de presse :

Si une conférence de presse est organisée, un maintien des distances sociales strictes sera appliqué pour tous les intervenants accrédités par le service Presse.

5 Règles particulières pour les officiels et personnels:

Pour l'ensemble de ces fonctions, le port du masque sera obligatoire en toutes conditions à l'exception d'intervention pour un incendie.

Le maintien strict des distances sociales sera mis en application. Il n'y aura pas de rotation dans les équipes et les fonctions. Le partage d'équipement sera strictement interdit.

Le catering sera remplacé par des lunch packets livrés ou espace conforme aux normes COVID horeca en vigueur (salle de cantine scolaire)

5.1 Direction de course :

Staff réduit, (directeur de course, un assistant, opérateur radio sécurité, médecin-chef, délégué team messaging, délégué Tracking, responsable main-courante).

Communication aux teams uniquement par messagerie.

Audition des concurrents seulement via système de vidéo conférence.

5.2 Commissaires Sportifs :

Audition via vidéo-conférence.

Communication des décisions via messagerie ou mail avec accusé de réception.

Secrétaire intégré à la « bulle »

5.3 Commissaires Techniques :

Communication des décisions via messagerie ou mail avec accusé de réception.

5.4 Commissaires de route :

Nombre réduit de commissaires de route aux postes

5.5 Stewards :

Ils seront déployés pour surveiller et faire appliquer les mesures sanitaires en vigueur dans les Zone accès public prévus.

5.6 Médical Team :

Binôme Médecin et infirmière. Ils s'assureront qu'un nettoyage chirurgical des véhicules « ambulance » aura été effectué avant leurs positionnements

L'organisateur s'assurera de manière régulière que les hôpitaux déjà contactés précédemment pour accepter les éventuels blessés ont toujours la capacité d'accueillir ces blessés éventuels le jour du rallye

Port du masque, gants, et écran suivant leur procédure spécifique.



5.7 Dépannage :

Le personnel prévu pour les enlèvements des véhicules devront porter le masque lors de toute manipulation des véhicules.

6 Promotion de l'événement :

Il sera demandé aux organisateurs, promoteurs et participants d'informer leur public, via leurs différents canaux de communication, de communiquer sur les normes de sécurité sanitaires en vigueur pour sensibiliser les spectateurs.

Il sera demandé d'insister sur :

- Le non-respect des zones spectateurs = annulation de l'épreuve spéciale concernée.
- Pas d'accréditation = pas d'accès

7 Infraction au protocole :

7.1 Infraction aux protocoles par un participant ou un officiel :

Une infraction au protocole particulier de l'épreuve ou à ce protocole pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve. Les protocoles feront parties du règlement de la compétition.

7.2 Infraction aux règles mise en place pour les spectateurs :

Une infraction au protocole particulier mis en place lors de l'épreuve entrainera l'exclusion de la zone des spectateurs et toute autre amende administrative établie par l'autorité compétente.

7.3 Infraction aux protocoles par un organisateur:

Une infraction au protocole particulier de l'épreuve ou à ce protocole pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'épreuve.

8 En cas de suspicion

Si une personne présente un des symptômes du COVID-19, elle devra immédiatement contacter sont COVID Coordinator. Le COVID Coordinator contactera immédiatement l'équipe médicale du rallye et le COVID Officer afin qu'un test PCR soit réalisé. Les autres membres de la bulle devront se mettre en quarantaine en attendant le résultat du test.

La Ministre,

Valérie GLATIGNY

25 11 2020